



Paris, le 15 avril 2020

Monsieur Didier Guillaume
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier d'avoir entendu notre appel afin d'autoriser les personnes qui s'occupent, bénévolement, des chats errants à poursuivre leur action d'intérêt général. Par ailleurs, la reprise (dès demain) des adoptions est une bonne nouvelle, notre Fondation n'aura aucune difficulté à suivre le protocole strict imposé, proche de celui que nous avons déjà mis en place spontanément il y a plusieurs années.

Outre les abandons/adoptions, nous souhaitons vous alerter d'une situation peut-être plus préoccupante encore : **l'explosion des témoignages d'actes de cruauté sur animaux !**

Le confinement semble multiplier les violences à l'égard des personnes sensibles, mais aussi envers les animaux victimes de mauvais traitements et, semble-t-il, d'**actes zoophiles**. Mais face aux témoignages reçus, il nous est impossible de diligenter des enquêtes auprès de nos bénévoles, non autorisés à se déplacer, et nous rencontrons les plus grandes difficultés à mobiliser les forces de l'ordre, équipes municipales ou services vétérinaires.

Pourtant les témoignages sont alarmants, y compris **suspensions d'abattages clandestins**. Nous ne comprenons donc pas cet immobilisme et sollicitons de votre part une intervention auprès des différentes préfectures et DDPP afin de les mobiliser et nous permettre de venir en aide à ces animaux en souffrance.

En 2019, nous avons effectué 3332 enquêtes dont 2358 relatives à des actes de cruauté. Ces actions (en plus des procédures juridiques) nous ont permis de prendre en charge, l'an passé, 952 animaux au sein de nos structures. Il est paradoxal de constater qu'**au moment où il y a un pic de plaintes, les services de l'Etat n'ont jamais été aussi peu mobilisés**.

Monsieur le Ministre, nous sommes conscients des difficultés rencontrées sur le terrain pour organiser les actions prioritaires, mais celle-ci en est une. C'est pourquoi **nous lançons cet appel à l'aide**, nous ne voulons pas être simplement informés des actes de cruauté perpétrés sur les animaux mais être en mesure d'agir, comme nous l'avons toujours fait, pour venir en aide à toutes ces victimes silencieuses.

Nous comptons sur votre prompt réaction et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Christophe Marie
Directeur Pôle Protection Animale

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET EN DATE DU 21 FEVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T
fbb@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr